



Asamblea de los Pueblos del Caribe
Assemblée du peuple caribéen
Assemblée du Peuple Caraïbe
Asamblea du Caraibisch Volk
Asamble Pep Karayib La

9 mars 2024.

Déclaration de l'Assemblée des peuples de la Caraïbe
Sur la crise en Haïti

Mercredi 6 mars, le Comité exécutif régional de l'Assemblée des peuples de la Caraïbe (ACP) s'est réuni virtuellement pendant plusieurs heures pour discuter de la crise en Haïti. La réunion a réuni de nombreux membres d'Haïti, de Cuba, de la République dominicaine, de Porto Rico, de la Martinique, de la Barbade et de Trinité-et-Tobago. Le Comité Exécutif Régional a reçu de la Section Haïtienne de l'ACP un rapport détaillé et une analyse de la crise en Haïti, dont la situation se détériore de jour en jour.

Le Comité exécutif régional a convenu des actions suivantes en solidarité avec le peuple haïtien.

Publier immédiatement une Déclaration de solidarité avec le peuple haïtien au nom de l'Assemblée des Peuples de la Caraïbe, laquelle déclaration identifierait les causes profondes de la crise ; analyser la situation actuelle et préciser ce qui doit être fait – et ne pas faire – par la communauté régionale et internationale.

Vulgariser les propositions de l'Accord du Montana – le regroupement des mouvements sociaux et de la société civile haïtiens – comme seule véritable solution à la crise haïtienne.

Tenir une conférence de presse régionale le mardi 12 mars au cours de laquelle nos sœurs et frères haïtiens parleront de la crise et de la voie à suivre. Des membres du Comité exécutif régional seront présents en soutien. Lors de la conférence de presse, nous annoncerons d'autres actions de solidarité.

Nous, l'Assemblée des peuples de la Caraïbe, déclarons que :

Il ne doit y avoir aucune intervention militaire étrangère – pas de troupes américaines ou de tout autre pays du Core Group, pas de troupes du Kenya, pas de troupes de la CARICOM ou de tout autre État. Nous condamnons donc fermement les déclarations de certains États membres de la CARICOM selon lesquelles leurs troupes seraient « prêtes » à se rendre en Haïti.

La CARICOM doit cesser de reconnaître Ariel Henry comme Premier ministre d'Haïti. La reconnaissance continue d'Henry par la CARICOM malgré les nombreuses lettres ouvertes envoyées aux chefs de gouvernement par les ACP les appelant à renoncer, a enhardi Henry et lui a donné une « légitimité » dans son appel à une intervention militaire de l'ONU. Cet appel à l'intervention avait pour seul objectif de lui permettre, ainsi qu'aux élites politiques et économiques haïtiennes, de maintenir leur contrôle du pouvoir ; et par extension, servir les intérêts des États-Unis et d'autres puissances impériales. Les actions d'Henry lors de la dernière réunion de la CARICOM, sa participation à la réunion de la CELAC la semaine dernière à Saint-Vincent étaient autant de précurseurs de son voyage au Kenya pour amener les troupes kenyanes en Haïti. Henry et ses prédécesseurs au pouvoir issus du parti PHTK sont corrompus et sont les facilitateurs de la violence et de la désintégration des institutions haïtiennes. L'échec de la CARICOM concernant Henry et son soutien à une intervention militaire « dirigée par le Kenya » constituent une tache majeure dans son bilan.

Nous notons que les chefs de gouvernement de la CARICOM tiendront une réunion d'urgence le lundi 11 mars en Jamaïque et, selon le président actuel de la CARICOM, le président Irfaan Ali du Guyana, assisteront à la réunion « des représentants des gouvernements qu'Haïti a engagés en tant que partenaires ». ». Il a également déclaré que la CARICOM avait reconnu Ariel Henry comme « Premier ministre ». Cette reconnaissance continue d'Henry et sa présence à la réunion de la Jamaïque en tant que « partie prenante » importante feront échouer une solution à la crise. De plus, le langage diplomatique des « gouvernements qu'Haïti a engagés comme partenaires » désigne le Groupe restreint. La CARICOM ne doit pas permettre au Groupe restreint de déterminer ce qui se passe en Haïti. La CARICOM doit dire au Groupe restreint qu'Henry doit partir et que seul un gouvernement de transition haïtien déterminé, comme le propose l'Accord du Montana, peut résoudre la crise.

La CELAC doit également cesser de reconnaître Henry.

L'ONU et le Core Group doivent également cesser de reconnaître Henry et cesser de négocier avec lui un transfert de pouvoir. Il est illégitime et par conséquent, toute implication de sa part dans l'établissement d'un accord de transition sera illégitime et n'est ni acceptée ni digne de confiance par le peuple haïtien.

La seule façon d'avancer est que la CARICOM, la CELAC, l'ONU et le Groupe restreint acceptent les propositions de l'Accord du Montana intitulé « ÉTABLISSEMENT D'UN EXÉCUTIF DE TRANSITION PAR DES MOYENS CONSENSUELS ET PACIFIQUES : LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT D'UNITÉ NATIONALE/SAUVETAGE » qui a été daté 10 octobre 2023. Cette proposition repose sur une solution haïtienne à la crise haïtienne. Il bénéficie du soutien de centaines d'organisations haïtiennes – mouvements sociaux, organisations de la société civile et partis politiques – et de personnalités éminentes. Nous avons joint ce document à la présente Déclaration.

Comme nous l'avons déclaré dans notre lettre ouverte du 23 février aux chefs de gouvernement de la CARICOM : « Nous sommes convaincus que les propositions de l'Accord du Montana sont non seulement réalisables, mais peuvent établir un environnement dans lequel le peuple haïtien, dans l'exercice de son droit à l'autodétermination et en reconnaissance de leur souveraineté, peuvent vaincre les gangs et la violence et restaurer Haïti sur la voie de la démocratie et de la dignité ».

Il existe un vide de pouvoir en Haïti que les groupes armés dirigés par des criminels tentent de combler. La violence rend presque impossible l'intervention des masses pour combler le vide laissé par les manifestations populaires traditionnelles de mouvements sociaux légitimes. La reconnaissance continue du Premier ministre de facto, mais totalement illégitime et discrédité, Ariel Henry, a été un autre facteur majeur dans la création de ce vide politique. Ceci explique pourquoi son absence du pays a été le signal de l'intensification des actions armées.

Ce serait une parodie et une tragédie si les criminels qui se livrent à des actes de violence étaient impliqués dans des arrangements de gouvernance transitoire. Leur implication ne doit pas être encouragée.

Un gouvernement de transition légitime et démocratiquement établi comblera le vide du pouvoir et aura ainsi la capacité de commencer à restaurer la stabilité et à contrôler les groupes armés avec le soutien du peuple haïtien. Toute assistance requise de la communauté internationale peut être négociée de manière appropriée par un tel gouvernement de transition et à des conditions qui respectent la dignité du peuple haïtien et la souveraineté de la nation haïtienne. Le Groupe restreint et/ou la CARICOM et/ou l'ONU ne peuvent prédéterminer aucune aide internationale pour faire face à la violence en Haïti. La force multinationale approuvée par l'ONU à la demande d'Henry, qu'elle soit dirigée par des troupes kenyanes ou non, ne peut être imposée à aucun gouvernement de transition. Cela équivaudrait à une énième intervention militaire étrangère. L'architecture de sécurité appropriée ne peut être déterminée que par le Gouvernement de transition s'il doit y avoir une solution véritablement haïtienne à la crise, appartenant au peuple haïtien.

Nous, l'Assemblée des peuples de la Caraïbe, déclarons en outre que :

Depuis 2004, Haïti est en effet revenu à un statut colonial, où les ambassadeurs et autres représentants de ce que l'on appelle le groupe central – principalement les États-Unis, la France et le Canada – ont pris des décisions sur le processus politique et plus encore en Haïti. C'est ainsi qu'Ariel Henry a été installé de facto Premier ministre d'Haïti par le Core Group, à la suite de l'assassinat du président de l'époque, Jovanel Moïse, en 2021.

Depuis l'assassinat de Moïse en 2021, il n'y a plus de gouvernement légitime en Haïti. En effet, Moïse lui-même est resté en fonction au-delà de son mandat constitutionnel ; et il n'y a pas eu de Parlement fonctionnel pendant plusieurs années avant 2021. Il n'y a donc pas de président, pas de parlement et pas de Premier ministre élu. Les mouvements sociaux et la société civile haïtiennes ont plaidé et mobilisé de nombreuses actions de masse pour susciter un processus qui conduirait à un retour à la démocratie et à la bonne gouvernance.

Ce processus est connu sous le nom d'Accord du Montana. Officialisé le 30 août 2021, il est issu d'un processus entamé le 6 mars 2021 avec la Commission de recherche d'une solution haïtienne à la crise, qui a abouti à l'Accord du Montana signé par quelque 1 000 individus, partis politiques, mouvements sociaux et organisations de la société civile. Il est important de noter que ce processus a commencé après que le président Moïse ait prolongé son mandat début 2021, l'accord ayant été conclu après son assassinat en juillet 2021.

La montée de la violence est le résultat de groupes armés, dont certains dirigés par d'anciens policiers, qui sont financés et soutenus par les élites politiques et économiques d'Haïti, avec la complicité des États-Unis et d'autres pays. Il est à noter que le Canada a sanctionné un ancien président d'Haïti – Martelly – en raison de son financement de gangs. Les armes utilisées lors d'attaques violentes proviennent en grande partie des États-Unis, qui n'ont rien fait pour arrêter ce flux d'armes. La politique de Biden en matière de migration, visant à saper les processus politiques cubain, vénézuélien et nicaraguayen, a conduit plus de 3 000 des 12 000 policiers nationaux haïtiens à quitter Haïti pour les États-Unis. Cela a affaibli la capacité de la PNH à faire face à l'escalade de la violence armée. Le retour de Guy Philippe en Haïti par les États-Unis est une autre manifestation des mesures prises par les États-Unis pour fomenter la violence et le chaos en Haïti.

Les actes de violence ont visé la classe ouvrière, les petits agriculteurs, les pauvres et une partie de la classe moyenne inférieure. Les riches et la classe moyenne supérieure n'ont pas été la cible de la violence. Leurs quartiers n'ont, en général, pas été touchés par des actes de violence.

- Les actes de violence ont pris un caractère très destructeur. Au niveau humain, il y a les actes de barbarie largement rapportés comme les massacres, les viols et les agressions. Ensuite, il y a la destruction et l'incendie des infrastructures essentielles du pays telles que les hôpitaux, les écoles, les systèmes d'approvisionnement en eau potable et les zones réservées à la production alimentaire. À un autre niveau encore, ces bandes armées s'attaquent également aux symboles de la culture haïtienne. Ainsi, ils ont incendié 8 hectares de terres dédiées à la production du rhum Barbancour et ils ont détruit une ville artistique (Village de Nouailles) – des aspects de la vie haïtienne mondialement connus. Ce caractère destructeur de la violence vise à montrer qu'il s'agit d'une action politique de déstabilisation ayant pour objectif de rendre la vie invivable sur le territoire.

L'importance du schéma et des cibles de la violence réside dans le fait que ces groupes armés agissent dans l'intérêt des élites économiques et politiques et des puissances étrangères ; avec les objectifs suivants : (a) contrecarrer et empêcher toute action de masse du peuple haïtien visant à imposer une solution politique légitime à la crise ; et (b) créer les conditions d'un appel à une intervention militaire étrangère. À ce jour, ces objectifs ont été largement atteints.

- La crise haïtienne ne peut être séparée de l'importance géopolitique des Caraïbes pour l'impérialisme américain, et donc de son contrôle. Haïti possède des ressources précieuses (or, titane, iridium, bauxite, gaz naturel) et nous ne devons pas oublier ce qui s'est passé en 1915 lorsque les intérêts économiques du capital américain ont provoqué la déstabilisation puis l'invasion américaine.

Nous, l'Assemblée des peuples de la Caraïbe, déclarons en outre que:

La véritable racine de la crise en Haïti est l'histoire de l'intervention et de l'ingérence impérialistes dans les affaires intérieures d'Haïti. Cette histoire remonte à l'intervention américaine il y a plus de cent ans, lorsque les Marines américains ont envahi Haïti en 1915. Les États-Unis ont continué cette occupation pendant 20 ans. Cela était conforme à la politique impérialiste américaine de la doctrine Munroe, qui repose sur la possibilité pour les États-Unis d'intervenir dans n'importe quelle partie de l'hémisphère occidental s'ils estiment que c'est dans leur intérêt de le faire. Ces soi-disant intérêts sont en fait ceux du capital multinational américain et, en 1915, ils étaient principalement ceux de la National City Bank de New York. Il est important de noter que compte tenu de l'évolution de la situation en Haïti au cours des dernières années, l'invasion fait suite à une période d'instabilité socio-économique et à l'assassinat du président de l'époque. Cette instabilité a été financée et organisée par ladite National City Bank de New York et dans le but de créer les conditions d'une intervention militaire américaine. Cette occupation américaine a soumis les Haïtiens à des conditions inhumaines de travail forcé.

La politique Munroe des États-Unis impérialistes a permis de s'emparer du président démocratiquement élu Jean Bertrand Aristide et de l'expulser physiquement d'Haïti en 2004. Cela s'est produit dans le contexte d'actes de violence armée menés par Guy Phillippe, qui a ensuite été condamné aux États-Unis pour un certain nombre d'infractions pénales et y a été emprisonné de 2017 à novembre 2023.

Il convient de noter qu'en 1994, 20 000 soldats américains sont allés en Haïti pour « restaurer la démocratie » et que les troupes américaines et d'autres pays sont restées pendant six ans.

Après le coup d'État de 2004, les États-Unis et d'autres pays ont de nouveau envoyé des troupes sous la bannière des Nations Unies. Cette intervention connue sous le nom de MINUSTAH s'est poursuivie pendant treize ans. La MINUSTAH a apporté une grande misère au peuple haïtien alors que les troupes ont introduit le choléra, entraînant la mort de plus de 10 000 personnes et l'infection de centaines de milliers d'autres ; et de nombreux cas d'abus physiques et sexuels perpétrés par les troupes ; ainsi qu'un massacre perpétré par les troupes brésiliennes.

Durant 41 des 108 dernières années, les États-Unis et leurs alliés ont déployé des troupes en Haïti. Le peuple haïtien, fier de sa guerre qui l'a libéré de l'esclavage et a fait d'Haïti une nation indépendante – la deuxième seulement dans cet hémisphère – est donc totalement opposé à une intervention militaire.

Nous, l'Assemblée des Peuples de la Caraïbe, avons toujours soutenu et réitérons aujourd'hui notre soutien au peuple haïtien dans sa demande qu'il n'y ait pas d'intervention militaire étrangère en Haïti.

Nous disons que la seule voie à suivre est de permettre au peuple haïtien de mettre en place un gouvernement de transition comme le propose l'Accord du Montana.

L'Assemblée des peuples caribéens

David Abdallah

Pour et au nom du Comité exécutif régional

1. David Abdulah, Trinité-et-Tobago

2. David Denny, Barbade

3. Camille Chalmers, Haïti

4. Robert Saé, Martinique

5. Pedro Franco, République Dominicaine

6. Hilda Guerrero, Porto Rico

7. Section cubaine de l'ACP, Cuba

8. Claudette Etnel, Suriname